

NOUVELLE FORMULE

# PAYS DE LA LOIRE PARCOURS ENTREPRENEUR

**DEMANDEURS D'EMPLOI,  
FUTURS ENTREPRENEURS,**

LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE





### **Christelle Moranaçais**

Présidente de la Région  
des Pays de la Loire

## « Osez entreprendre !

Vous avez l'âme d'un entrepreneur et vous rêvez de créer votre propre entreprise ? Nous pouvons vous aider à faire de ce rêve une réalité !

Avec Pays de la Loire Parcours Entrepreneur, la Région vous propose un parcours d'accompagnement personnalisé vous permettant d'acquérir les compétences dont vous avez besoin pour construire le projet entrepreneurial qui vous correspond et le mettre en œuvre.

Pour vous soutenir dans votre démarche, nous mettons à votre disposition une palette d'outils, de services et d'aides financières simples et accessibles. Notre ambition est de vous donner toutes les clés en main pour vous garantir les meilleures chances de réussite. »

### **Chiffres clés**



Près de  
**3 300 bénéficiaires\***



Plus de  
**1 000 créations  
d'entreprises\***



**1 référent** par  
porteur de projet  
pour un suivi  
**individualisé**  
pouvant aller  
**jusqu'à 4 ans**

*\*Chiffres entre 2017 et 2020*

### **Pour bénéficier de Pays de la Loire Parcours Entrepreneur, vous devez :**

- ▶ Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi,
- ▶ Avoir un projet précis et envisager l'immatriculation de votre entreprise dans les 12 mois,
- ▶ Maîtriser votre cœur de métier et sa réglementation,
- ▶ Être volontaire et disponible.

## UN PARCOURS COMPLET POUR FACILITER LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET

Vous êtes demandeur d'emploi et vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise, la Région des Pays de la Loire vous propose un parcours riche et complet : **Pays de la Loire Parcours Entrepreneur**. De la formalisation de votre projet à l'accompagnement lors des premières années de vie de votre entreprise, en passant par la recherche de financement et une formation à l'entrepreneuriat, vous aurez les clés pour mener à bien votre projet et le pérenniser.



**Pays de la Loire Parcours Entrepreneur 2021-2024** s'inscrit dans la lignée du dispositif Pays de la Loire Parcours Entrepreneur 2017-2020. Le dispositif s'est enrichi pour répondre encore plus aux réalités du terrain grâce à la mise en place d'un référent de parcours et une coordination des prestations plus souple. L'objectif : aider à la création et la pérennisation des entreprises créées.

### Les avantages de la nouvelle formule

- ▶ Un parcours simplifié grâce à :
  - **La mise en place d'un référent de parcours**, de la sortie de la prestation d'évaluation et formalisation jusqu'aux 18 mois de l'entreprise. Il est également possible de bénéficier d'un accompagnement sur 18 mois supplémentaires.
  - **La possibilité de réaliser les prestations de formation et de validation de la structuration financière en même temps**, ainsi que celle de revenir sur une de ces prestations si besoin (exemple : revenir à la prestation formation non prévue initialement).
- ▶ Un temps avec un conseiller pour valider la structuration financière.

## PLUSIEURS ÉTAPES PERSONNALISÉES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET

La Région pilote et finance le dispositif. La réalisation des prestations est assurée, pour le compte de la Région, par des opérateurs locaux qui mettent à votre disposition un référent unique.



### Évaluation et formalisation du projet

Lors de cette première phase, l'opérateur évalue la faisabilité du projet, vous accompagne dans sa formalisation et vous propose ensuite un parcours individualisé. Les prestations obligatoires sont :

- ▶ l'accompagnement par un référent de parcours,
- ▶ la validation de la structuration financière,
- ▶ l'accompagnement pendant les 18 premiers mois de l'entreprise.

*Les opérateurs qui vous accompagnent : BGE, CMA, CCI*

### Accompagnement par un référent de parcours

À l'issue de la prestation d'évaluation, le porteur de projet est pris en charge par son référent de parcours. Celui-ci l'accompagne de la phase ante création jusqu'aux 18 ou 36 premiers mois de son entreprise. Le référent est le garant du bon déroulement du parcours.

*L'opérateur qui vous accompagne : CERFRANCE*



**LA RÉGION**

pilote et finance



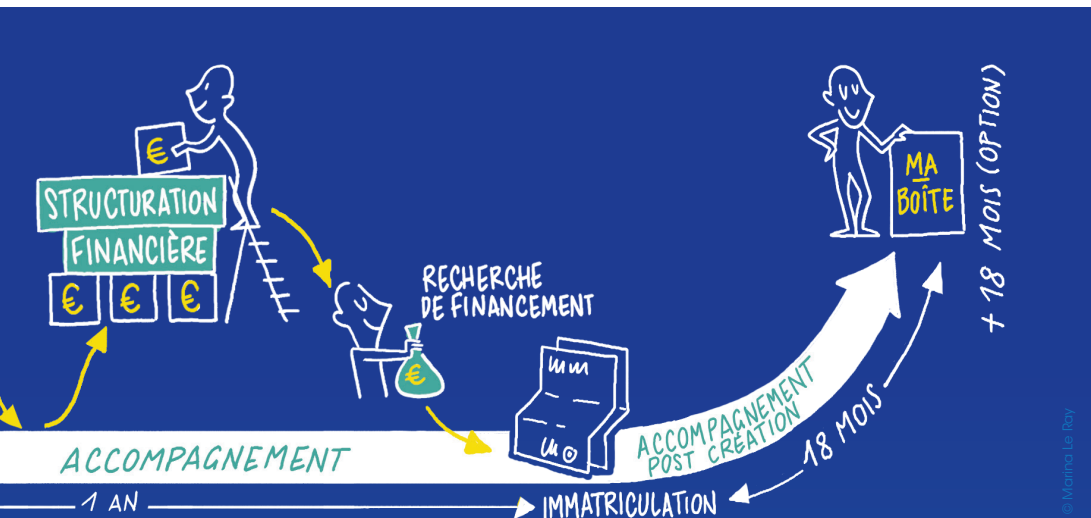
**L'OPÉRATEUR LOCAL**

vous accompagne



**VOUS**

concrétisez votre projet



© Marina Le Roy

## Formation

Le bénéficiaire peut bénéficier d'une formation à l'entrepreneuriat composée de plusieurs modules :

- ▶ Je conçois mon projet dans son environnement
- ▶ Je consolide mon projet
- ▶ Je communique et je convaincs

*Les opérateurs qui vous accompagnent :  
BGE, CMA, CCI*

## Validation de la structuration financière et recherche de financement

La structuration financière de l'entreprise est obligatoirement validée par le prestataire de financement. Cette étape peut être complétée, si besoin, par un soutien à la recherche de financement (intermédiation bancaire, prêt d'honneur solidaire BPI ...)

*Les opérateurs qui vous accompagnent :  
France Active / FONDES,  
Initiative, ADIE*

## LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

Pour vous soutenir dans votre projet entrepreneurial, la Région et ses partenaires vous proposent d'autres dispositifs.

### ■ **Activ'Créa**

Activ'Créa intervient en amont de Pays de la Loire Parcours Entrepreneur, pour les porteurs ayant besoin d'une étape préalable à l'élaboration de leur projet. Ce service proposé par Pôle emploi permet à des demandeurs d'emploi d'explorer la piste de la création-reprise d'entreprise comme solution de retour à l'emploi.

#### **Pour en savoir plus :**

[pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) / rubrique Candidat > Je crée/reprends une entreprise >  
Les ressources utiles > Activ'Créa

### ■ **Le prêt d'honneur solidaire**

BPI met en place le prêt d'honneur solidaire pour les bénéficiaires de Pays de la Loire Parcours Entrepreneur ayant besoin d'un financement. Ce prêt doit être couplé à un prêt bancaire.

#### **Pour en savoir plus :**

[Bpi.fr](http://Bpi.fr)

### ■ **Les prêts d'honneur pour renforcer les fonds propres des entreprises**

En complément d'un prêt bancaire et du prêt d'honneur solidaire de BPI, ce prêt à taux zéro permet d'aider les porteurs de projet en création ou en reprise n'ayant pas suffisamment d'apport financier personnel.

#### **Pour en savoir plus :**

Adie - 0 969 328 110  
Initiative Pays de la Loire - 02 72 56 80 95

### ■ **Les fonds de garantie coup de pouce pour obtenir un prêt bancaire**

Pour faciliter l'accès au crédit bancaire et limiter le risque financier personnel, les entreprises peuvent recourir aux fonds de garantie de recours aux fonds de garantie de BPI France, SIAGI et France Active soutenus par la Région. Cette garantie bancaire permet d'apporter une caution à la banque.

#### **Pour en savoir plus :**

contactez votre organisme bancaire.

## LES ORGANISMES PARTENAIRES

Vous souhaitez en savoir plus sur  
**Pays de la Loire Parcours Entrepreneur**,  
contactez en direct les organismes partenaires.

### Loire-Atlantique

#### **BGE Atlantique Vendée**

02 40 52 52 12  
contact@bge-atlantiquevendee.com

#### **CMAR Loire-Atlantique**

02 51 13 83 00  
contact44@artisanatpaysdelaloire.fr

#### **CCI Nantes Saint-Nazaire**

02 40 44 60 00  
info.clients@nantesstnazaire.cci.fr

### Maine-et-Loire

#### **BGE Anjou Maine**

02 41 66 52 52  
contact@bge-anjou-maine.com

#### **CMAR Maine et Loire**

02 41 22 61 00  
contact49@artisanatpaysdelaloire.fr

#### **CCI Maine et Loire**

02 41 74 70 22  
espace.entreprendre@maineetloire.cci.fr

### Mayenne

#### **BGE Anjou Maine**

02 43 67 01 47  
contact@bge-anjou-maine.com

#### **CMAR Mayenne**

02 43 49 88 88  
contact53@artisanatpaysdelaloire.fr

#### **CCI Mayenne**

02 43 49 50 00  
CCI53-accueil@mayenne.cci.fr

### Sarthe

#### **BGE Anjou Maine**

02 43 61 23 18  
contact@bge-anjou-maine.com

#### **CMAR Sarthe**

02 43 74 53 53  
contact72@artisanatpaysdelaloire.fr

#### **CCI Sarthe**

02 43 21 00 10  
creationreprise@lemans.cci.fr

### Vendée

#### **BGE Atlantique Vendée**

02 40 52 52 12  
contact@bge-atlantiquevendee.com

#### **CMAR Vendée**

02 51 44 35 00  
contact85@artisanatpaysdelaloire.fr

#### **CCI Vendée**

02 51 45 32 32  
espace.creation@vendee.cci.fr

[www.bge-paysdelaloire.com](http://www.bge-paysdelaloire.com)

Retrouvez l'ensemble des dispositifs  
de la Région des Pays de la Loire

[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)  
[www.entreprisespaysdelaloire.fr](http://www.entreprisespaysdelaloire.fr)



**bpifrance**

